CHARTE DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Dans le but d'insuffler une nouvelle dynamique au Local Jeunes et de proposer un accompagnement aux jeunes dans le domaine scolaire, le Service Jeunesse a décidé de mettre en place une aide aux devoirs. Cette charte permet de clarifier le dispositif et son fonctionnement.

- **L'aide aux devoirs : Où et Quand ?**

Le Service Jeunesse propose d'accueillir les jeunes dans les locaux du Centre de Loisirs (Place Cousteau) tous les mercredis de 17h30 à 19h.

- **L'aide aux devoirs : Pour qui ?**

Dans un premier temps, ce temps d'aide aux devoirs est à destination des jeunes collégiens. La seule condition pour participer est d'adhérer au Local Jeunes pour l'année scolaire (documents complétés et cotisation annuelle).

- **L'aide aux devoirs : Par qui ?**

Ce dispositif se fera sous la direction de Thomas TANQUEREL, Animateur jeunesse et responsable du Local jeunes. Il sera accompagné dans sa tâche par des intervenants volontaires (retraités, enseignants, …).

- **L'aide aux devoirs : Pour quoi faire ?**

Il s'agit d'une aide aux devoirs et aux leçons. Les jeunes ont l'opportunité de réaliser leur travail dans un cadre calme et propice à la concentration. Ainsi les élèves peuvent, réaliser les devoirs demandés par leurs enseignants, apprendre leurs leçons ou approfondir leurs apprentissages.

La présence de votre enfant implique qu'il soit :

- **Volontaire** aux séances, cela ne doit pas être une contrainte imposée par les parents.
- **Assidu** : ce dispositif est basé sur le volontariat mais on recommande aux jeunes d'assister régulièrement aux séances afin d'en obtenir les meilleurs bénéfices.
- **Discipliné** : Ils doivent être respectueux des camarades, des bénévoles et du matériel mis à disposition. Nous demandons aux enfants et aux jeunes d'adopter une attitude positive et de s'investir sur ce temps.

De plus, il est impératif que l'enfant vienne avec son matériel (livres, cahiers, trousse complète) nécessaire à l'exécution de son travail.

L'engagement des parents à l'accompagnement scolaire est une condition indispensable pour le bon déroulement des séances. Un entretien personnalisé peut être mis en place à la demande des jeunes, des parents ou du service jeunesse.

Si les enfants ont terminé leurs devoirs plus tôt, les intervenants pourront leur proposer des exercices supplémentaires afin de combler certaines lacunes constatées lors des devoirs ou ils pourront participer à certaines animations ou jeux ayant une visée éducative.

Les enfants ne pourront pas partir avant 19h00.

En cas d'absence, veuillez prévenir Thomas TANQUEREL - responsable du Local Jeunes,
02 31 21 71 40 ou thomas.tanquerel@portenbessin-huppain.fr

Lu et approuvé	Lu et approuvé
Signature des parents	Signature de l'enfant